

Données 2024 relatives aux violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Observatoire des Violences sexistes et
sexuelles de Nouvelle-Aquitaine



Observatoire des violences
sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*





Introduction

« Ce qui ne se mesure pas n'existe pas ; on ne peut améliorer ce qu'on ne mesure pas »

C'est par cette formule que la 4ème « conférence mondiale sur les femmes » de Pékin exhortait les États à fournir des statistiques sexuées précises des violences faites aux femmes. Peu de temps avant (en 1993) l'ONU avait adopté pour la 1ère fois une Déclaration *« sur l'élimination des violences faites aux femmes »*.

Elle affirmait que *« la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales »*. Elle ajoutait que ces violences faites aux femmes et aux filles sont *« la manifestation la plus aigüe de l'inégalité femmes/hommes, des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers ; un phénomène mondial de grande ampleur »*

Du harcèlement sexuel au viol, à l'assassinat (le féminicide) en passant par l'outrage sexiste, le champ des violences sexuelles et sexistes est immense. Ces violences sont des violences de genre. Elles visent à prendre le pouvoir et à dominer l'autre.

Chaque 25 novembre les chiffres des violences sexistes et sexuelles sont publiés en France. En Nouvelle-Aquitaine, la création, par l'État et la Région, d'un observatoire régional permet, depuis 2021, de publier ces chiffres pour l'ensemble de la Région et par départements. Ce sont des instruments utiles à la prise de conscience de l'ampleur du phénomène mais aussi pour développer des politiques publiques plus efficaces.

En 2024 ces violences ne refluent pas. Au contraire, en 2023 il y a eu 117 féminicides en France dont 9 en Nouvelle-Aquitaine. En 2024, **137 féminicides en France dont 10 en Nouvelle-Aquitaine**.¹ En Région Nouvelle-Aquitaine, en 2024, 1079 faits de viols et 983 faits d'agressions sexuelles ou de harcèlement sexuel ont été enregistrés.²

Ces chiffres doivent nous inciter à développer des politiques de prévention, d'accompagnement des victimes et de lutte contre ces violences.

¹ Chiffres issus de l'Inter Orga Féminicides

² Chiffres issus de la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine

L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine tient à remercier l'ensemble des acteurs et actrices qui ont contribué à la réalisation de cette publication. La collecte de ces données a, en effet, été rendue possible par la mobilisation des acteurs départementaux et régionaux ainsi que par celle des forces de sécurité.

Nous remercions ainsi plus particulièrement la **Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine** ainsi que la **Direction zonale de la Police Nationale (Sud-Ouest)** pour la transmission des données ayant permis cette analyse et leur précieuse collaboration. Nous remercions également la **MIPROF** pour son travail de réflexion autour des indicateurs et les associations de **l'Inter Orga Féminicides**. Nous adressons également nos remerciements à la **Fédération Régionale des plannings Familiaux**, à la **Fédération Régionale des CIDFF**, aux **Centres régionaux du psychotraumatisme**, à l'ensemble du réseau **France Victimes**, aux différents **UMJ**, **UAPED** et **Unités de victimologie** de la Région ainsi qu'à l'ensemble des associations qui nous ont transmis des données.

Enfin, l'Observatoire remercie la **Région Nouvelle-Aquitaine**, la **Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, ainsi que toutes les actrices et tous les acteurs qui oeuvrent quotidiennement contre les violences dans notre région.

Catherine Coutelle
Présidente de l'Observatoire



Décompte des féminicides : chiffres et méthodologie

Depuis plusieurs années, des collectifs associatifs s'emploient à établir un recensement annuel des féminicides en France. Adoptant une définition élargie du terme, ces données ne se limitent pas aux féminicides conjugaux.

En 2024, l'Inter Orga Féminicides (IOF), qui regroupe plusieurs associations engagées contre les violences sexistes et sexuelles – parmi lesquelles le collectif féministe NousToutes – a recensé **137 féminicides en France**, dont **10 en Nouvelle-Aquitaine**.

Ces chiffres sont significatifs. Toutefois, les données en matière de féminicide doivent être interprétées avec prudence, car elles varient en fonction de la définition retenue pour le terme « féminicide ». Dans la méthodologie utilisée par l'IOF, la définition adoptée est large et repose sur deux éléments principaux :

1. « *Le meurtre d'une femme en raison de son genre* ».
2. « *Le rôle du patriarcat en tant que système de pouvoir et de domination, qui contribue à la perpétuation et à la banalisation de ce type de meurtre ainsi que des violences sexistes et sexuelles en général* ».

Il est essentiel de rappeler que le terme féminicide ne désigne pas une infraction juridique en tant que telle et n'est pas reconnu comme une catégorie spécifique dans le Code pénal français. Pour approfondir cette notion et ses enjeux, nous recommandons la lecture de la fiche concept n°7, Le féminicide, produite par l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine:

<https://www.ovss-na.fr/wp-content/uploads/2024/07/Fiche-7-Le-feminicide.pdf>

⚠ Ces données n'incluent pas les cas de suicide. L'Observatoire travaille actuellement à l'obtention **de données générées sur les suicides et tentatives de suicides liées au harcèlement par conjoint ou ex-conjoint.**

 **Méthodologie et chiffres détaillés :** Retrouvez l'ensemble des données et la méthodologie de recensement sur le site de NousToutes.

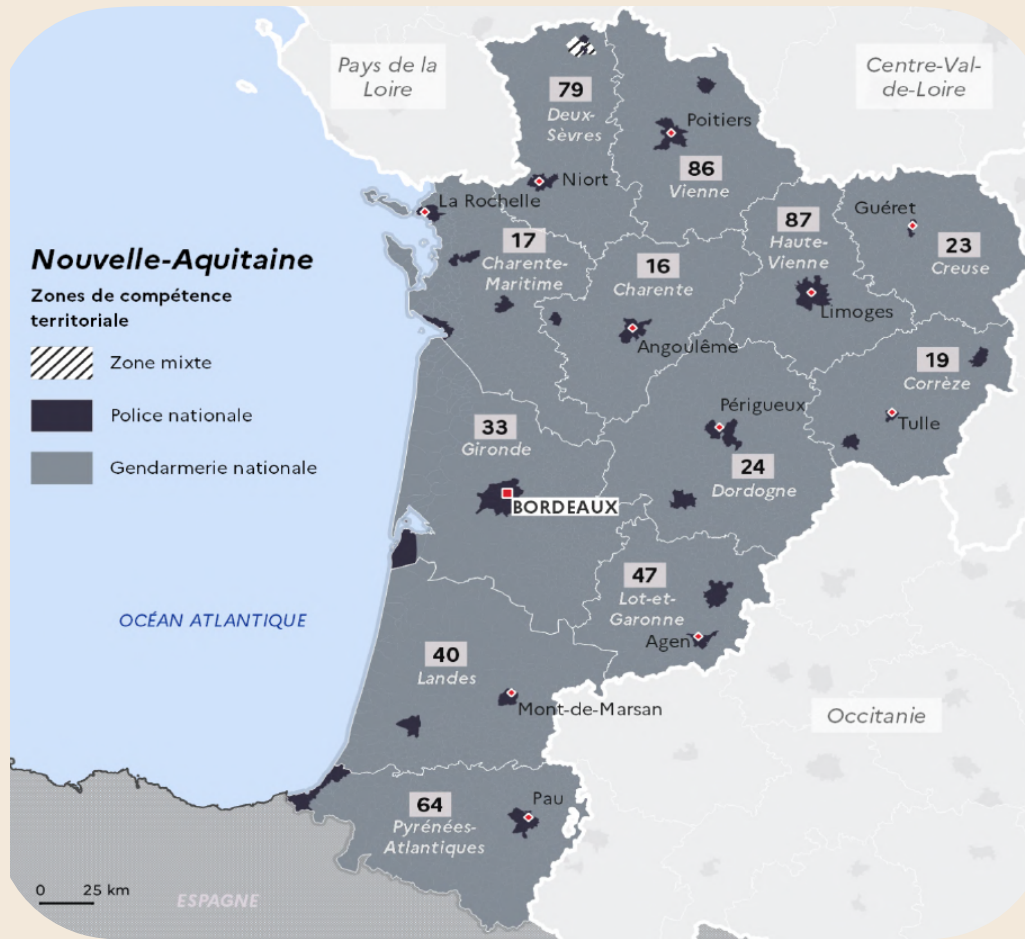
<https://www.noustoutes.org/mur-femmages-2023/#decompte-methodologie>



Volet 1: Les forces de sécurité intérieure



Présentation de la Région



6 113 384 habitants	
73 habitants/ Km ²	49% population urbaine
4305 communes dont 7% de communes urbaines	
83 QPV*	4 QRR**
56 points d'accueil de la Police Nationale	
398 points d'accueil de la Gendarmerie Nationale	

Sources (cartographie et statistiques): SSMSI, Atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2024, édition juillet 2025; INSEE, recensement de la population 2022

* QPV = Quartier Prioritaire de la Ville

** QRR = Quartiers de Reconquête Républicaine

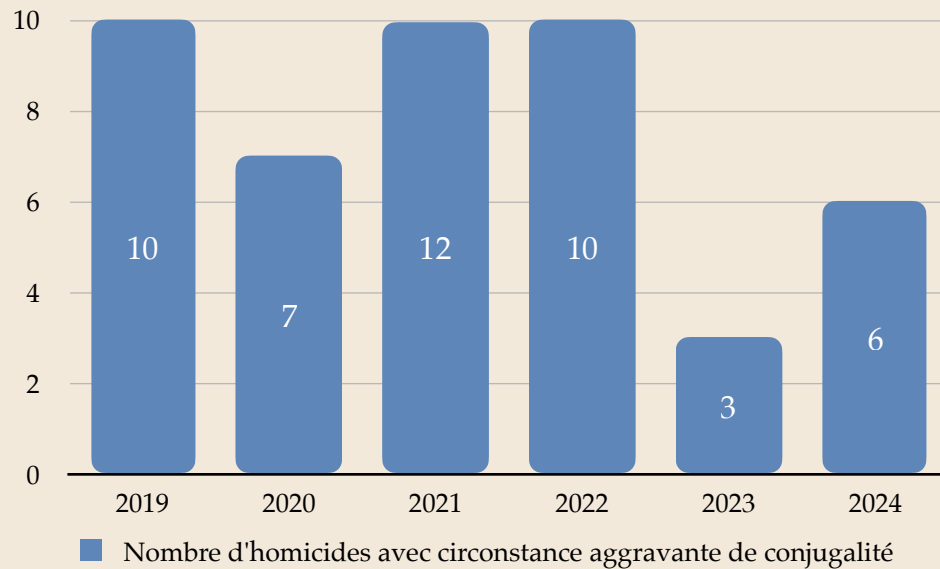


Chapitre 1: Les données issues de la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine



Section 1: Les homicides et tentatives d'homicides dans le cadre conjugal

Évolution du nombre d'homicides avec circonstance aggravante de conjugalité



Évolution du nombre de tentatives d'homicides avec circonstance aggravante de conjugalité



Les indicateurs présentés ici font référence aux articles 221-1 et 221-4 9° du Code pénal. Ils sanctionnent respectivement le meurtre d'une peine de 30 ans de réclusion criminelle puis de la réclusion criminelle à perpétuité en application de la circonstance aggravante de conjugalité. Par souci de conformité à la législation pénale en vigueur, le terme féminicide n'est volontairement pas retenu ici (sur la question, cf. fiche concept n°7 « Le féminicide », OVSS-NA).

Ainsi, la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a enregistré **6 victimes d'homicide avec circonstance aggravante de conjugalité** sur l'ensemble du territoire régional en 2024. Dans **83,3%** des cas, la victime est une femme.

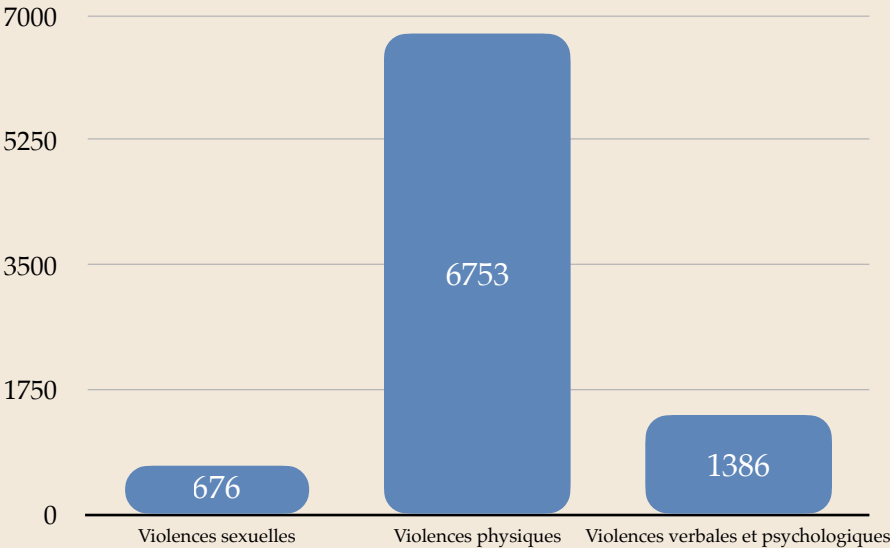
Pour ce qui concerne les tentatives d'homicides, la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine en a recensé 24 sur l'ensemble de la région. Dans **66,7%** des cas, les victimes étaient des femmes. Sur le plan pénal, il convient de préciser que l'auteur d'un homicide **encourt les mêmes peines** que l'auteur d'une tentative d'homicide (article 121-4 du code pénal).

Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s'étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d'évaluer la vague COVID 2020-2021.

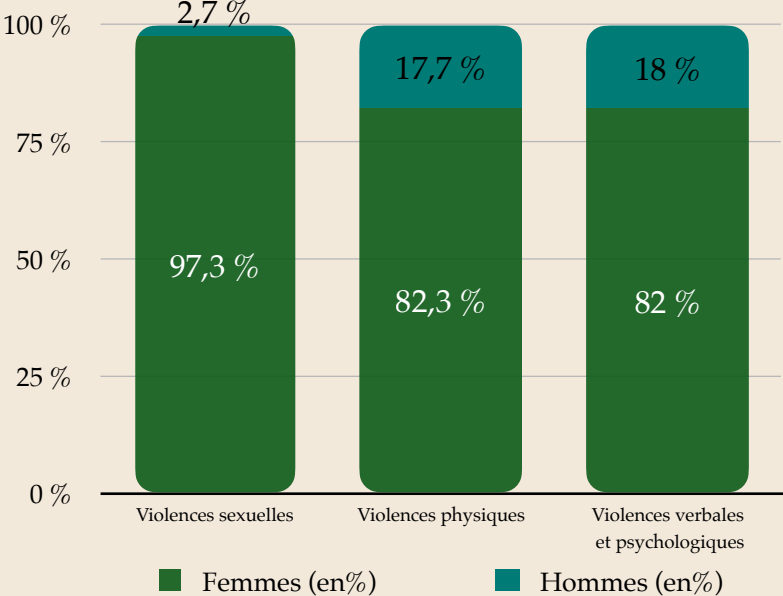


Section 2 : Les violences au sein du couple en 2024

Nombre total de victimes enregistrées par indicateur



Répartition victimes Femmes / Hommes par indicateurs



Au cours de l’année 2024, dans l’ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a dénombré **6753 faits** de violences physiques au sein du couple.

Sur la même période, **1351 faits de violences verbales ou psychologiques** ont été comptabilisés.

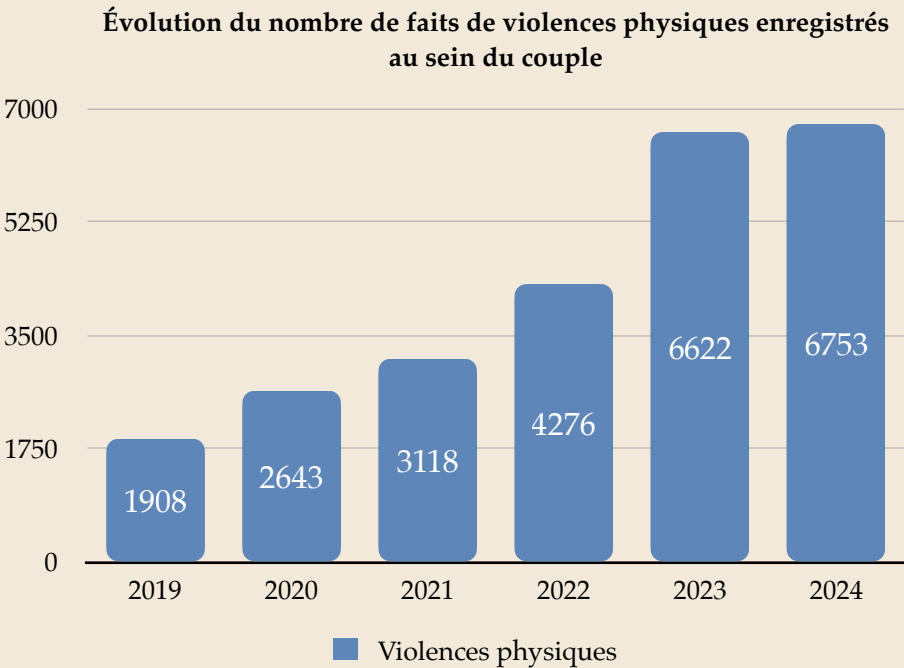
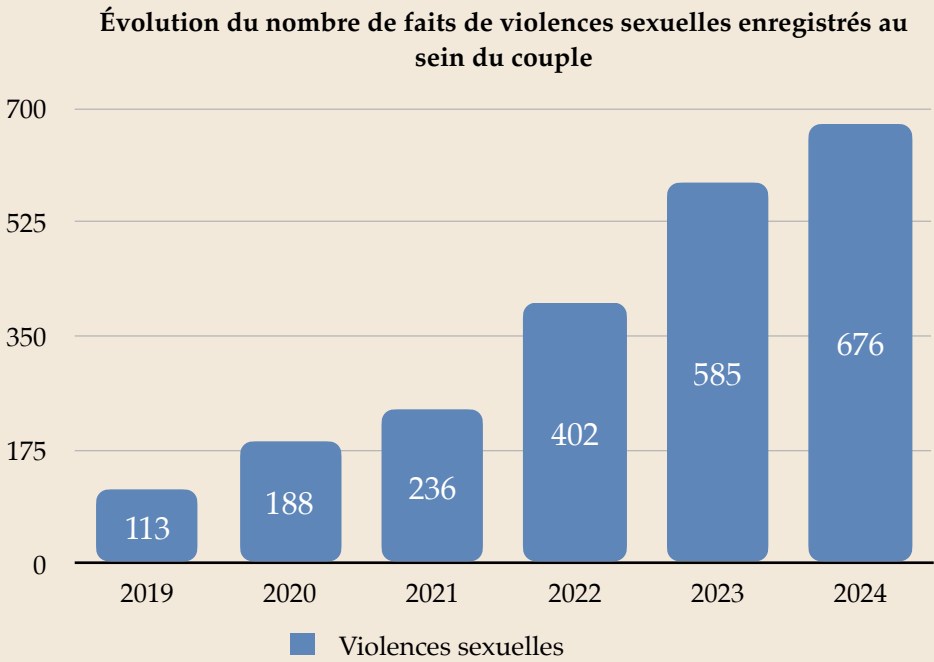
Enfin, **676 faits de violences sexuelles** ont pu être constatés.

Il convient de noter ici que ces chiffres ne sont **pas nécessairement hermétiques** les uns par rapport aux autres. En effet, un fait enregistré au titre des violences physiques peut également l’être au titre des violences sexuelles et/ou des violences verbales et psychologiques.

Pour l’ensemble de ces faits, l’on constate une surreprésentation des femmes parmi les victimes pour l’ensemble de ces trois indicateurs. À titre de comparaison, selon le chiffre le plus récent dont nous disposons au niveau national, **85% des victimes de violences conjugales étaient, en 2023, des femmes.**



Section 2.1 : Évolution des violences au sein du couple par indicateur



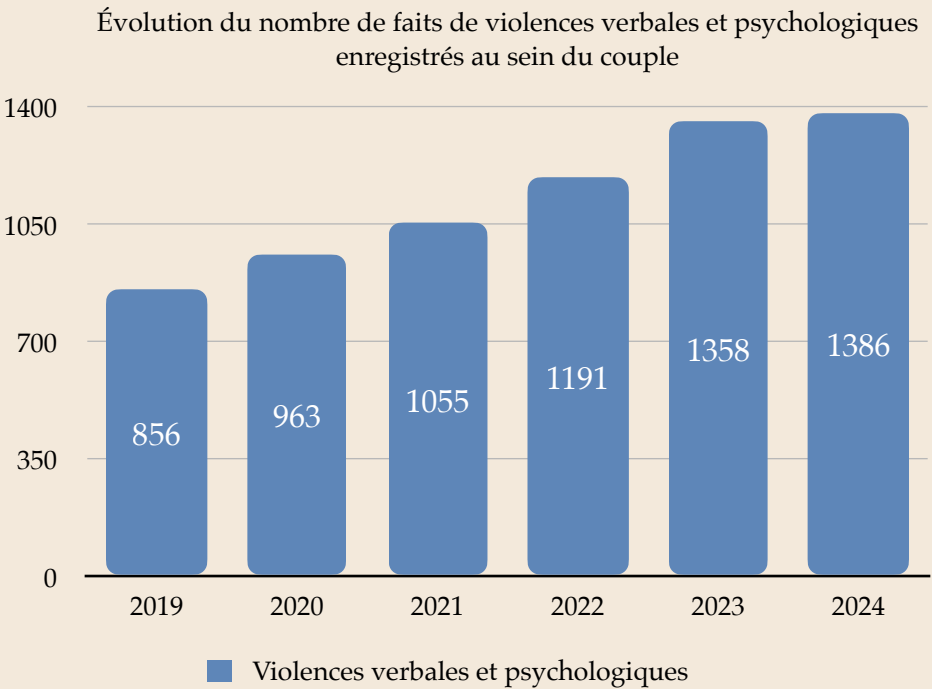
Entre 2019 et 2024, le nombre de faits de violences sexuelles enregistrés au sein du couple dans la région par la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a connu une **hausse continue entre 2019 (113 faits) et 2024 (676 faits)**.

Concernant les violences physiques au sein du couple, la tendance observée est **également à la hausse sur la période 2019-2024**, passant de 1908 faits en 2019 à 6753 faits en 2024.

Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s'étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d'évaluer la vague COVID 2020-2021.



Section 2.1 : Évolution des violences au sein du couple par indicateur



Les violences verbales et psychologiques s’entendent de tout comportement visant à dénigrer, humilier, menacer, contrôler ou isoler la victime, que ce soit par la parole, le ton, les gestes ou les attitudes. Ces agissements sont constitutifs d’une infraction pénale.

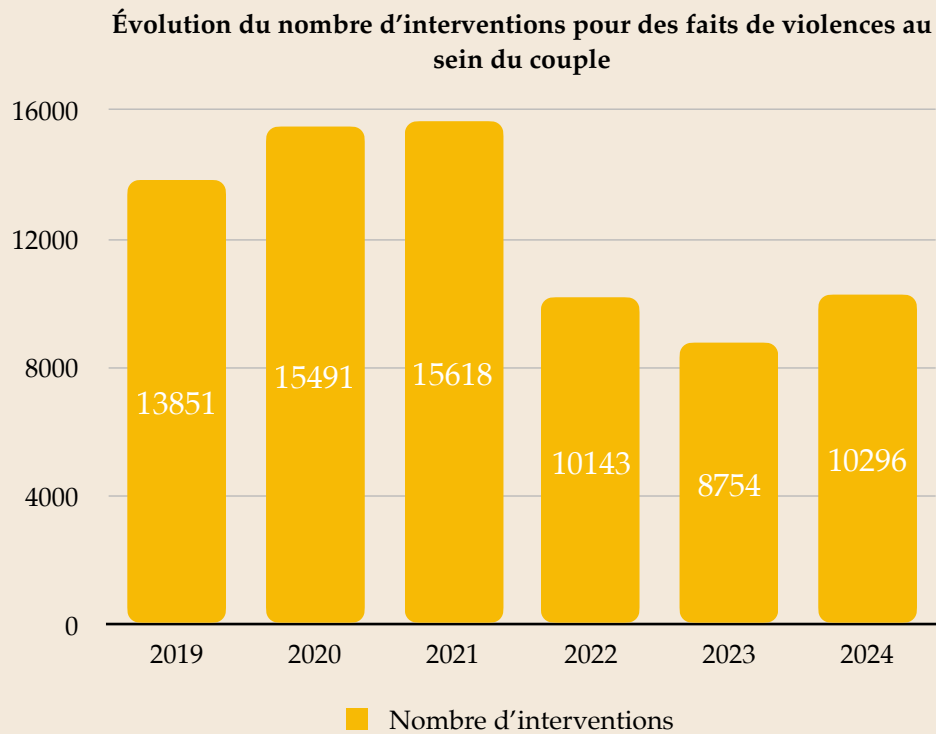
Le nombre de faits de violences verbales et psychologiques enregistrés au sein du couple dans la région par la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine **connaît une augmentation sur la période 2019-2024.**

Les faits recensés passent de **856 en 2019 à 1 386 en 2024, soit une hausse continue d’année en année.**

Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s’étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d’évaluer la vague COVID 2020-2021.



Section 3 : Les interventions



Entre 2019 et 2024, le nombre d'interventions pour des faits de violences au sein du couple en Nouvelle-Aquitaine, enregistrés par la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, présente des fluctuations notables.

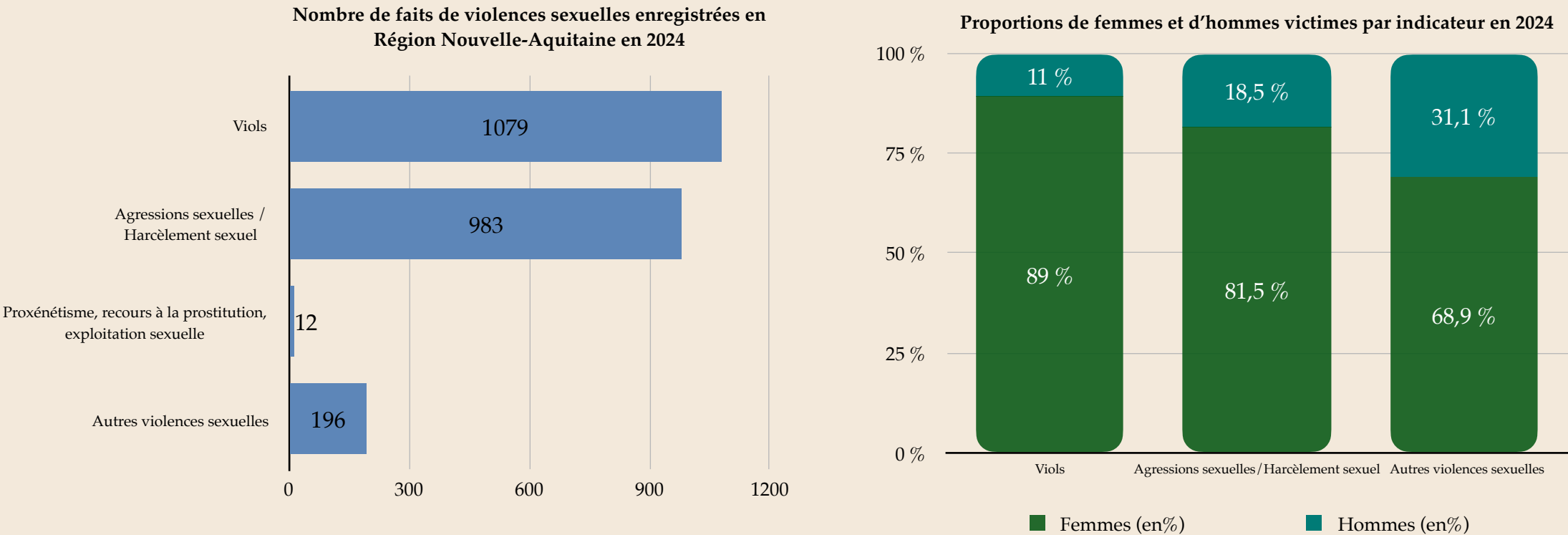
Après une **hausse progressive** entre 2019 (13 851 interventions) et 2021 (15 618 interventions), le **volume d'interventions connaît une baisse marquée en 2023**, avec 8 754 interventions recensées. En 2024, les données font état d'une remontée modérée, atteignant 10 296 interventions.

Cette évolution met en évidence une dynamique variable selon les années, marquée par un pic d'activité jusqu'en 2021.

Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s'étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d'évaluer la vague COVID 2020-2021.



Section 4 : Les violences sexuelles

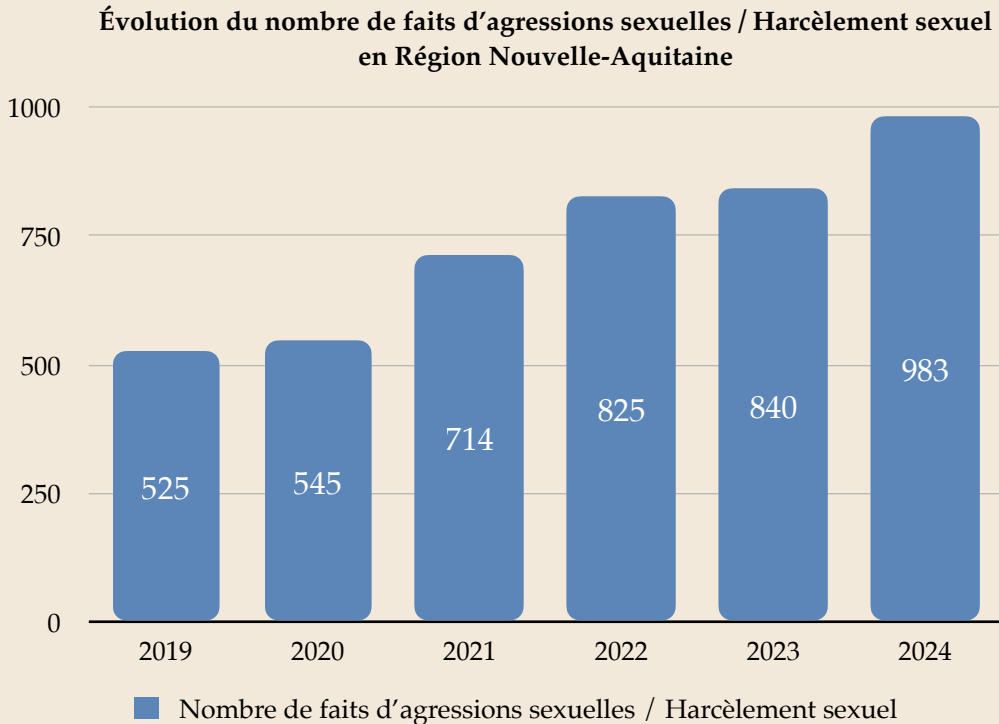
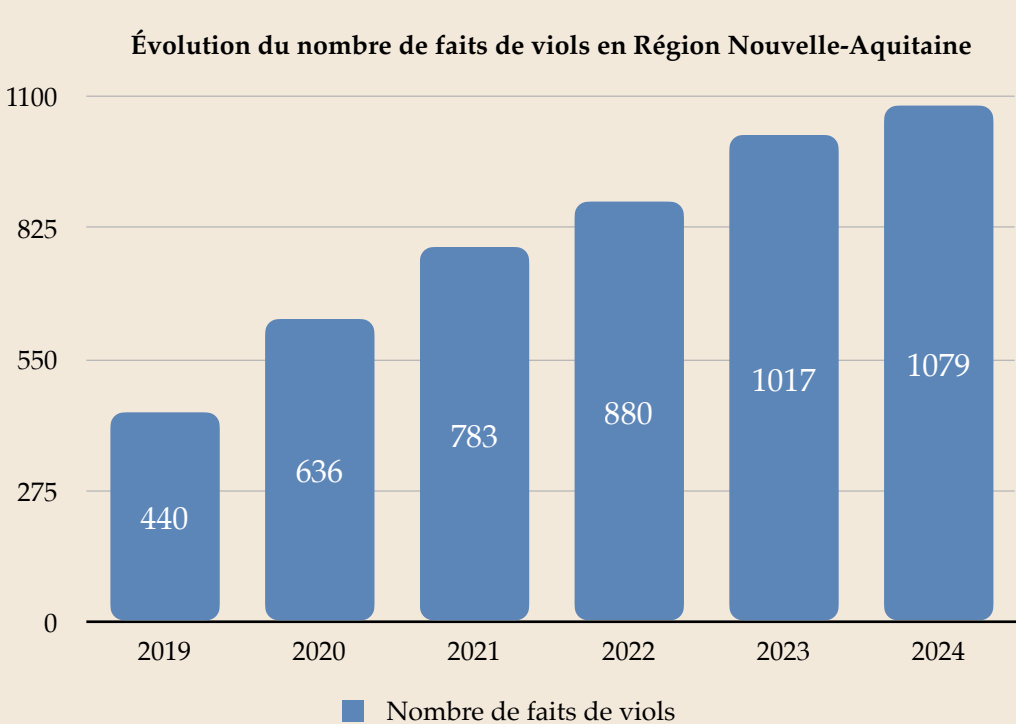


Au cours de l’année 2024, dans l’ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a dénombré **1079 faits de viols**. Pour cet indicateur, l’on retrouve **à nouveau une surreprésentation des femmes parmi les victimes**. En effet, **dans 89% des cas**, les victimes étaient des femmes.

Sur la même période, **983 faits d’agressions sexuelles** ou de harcèlement sexuel ont été comptabilisés. Là encore, le taux de femmes victimes rapporté à l’ensemble des victimes **s’élève à 81,5%**.



Section 4.1 : Les violences sexuelles - Évolution



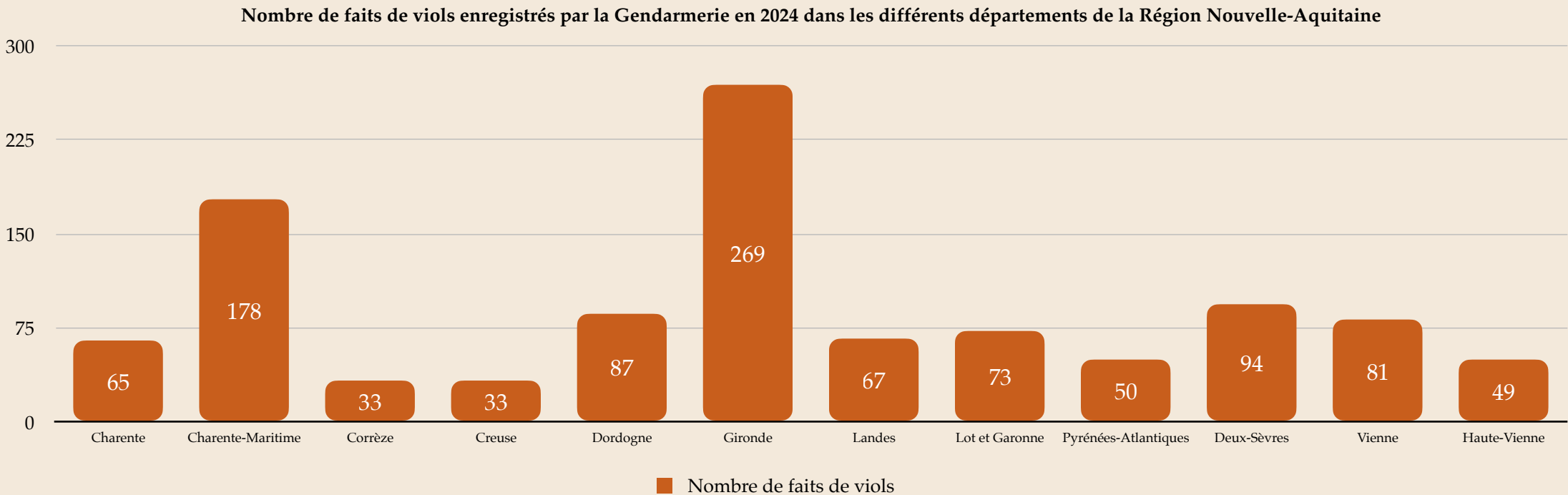
Entre 2019 et 2024, le **nombre de faits de viols enregistrés** par la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine **connaît une progression continue**. Les faits recensés passent de 440 en 2019 à 1 079 en 2024, soit **une hausse de plus du double** sur la période observée.

L'évolution des faits d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel enregistrés suit une **tendance comparable**. Le nombre de faits enregistrés augmente de 525 en 2019 à 983 en 2024, après une progression régulière sur l'ensemble de la période.

Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s'étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d'évaluer la vague COVID 2020-2021.



Section 4.2 : Les violences sexuelles - Panorama par département



Au cours de l’année 2024, le nombre de **faits de viols enregistrés** par la gendarmerie varie significativement d’un département à l’autre en Nouvelle-Aquitaine, en partie en raison des différences de population et de superficie entre les territoires. La Gironde, département le plus peuplé de la région, comptabilise ainsi le plus grand nombre de cas avec 269 faits recensés, suivie de la Charente-Maritime (178) et des Deux-Sèvres (94). À l’inverse, des départements moins peuplés comme la Creuse et la Corrèze enregistrent les plus faibles nombres de cas, avec respectivement 33 faits signalés chacun.

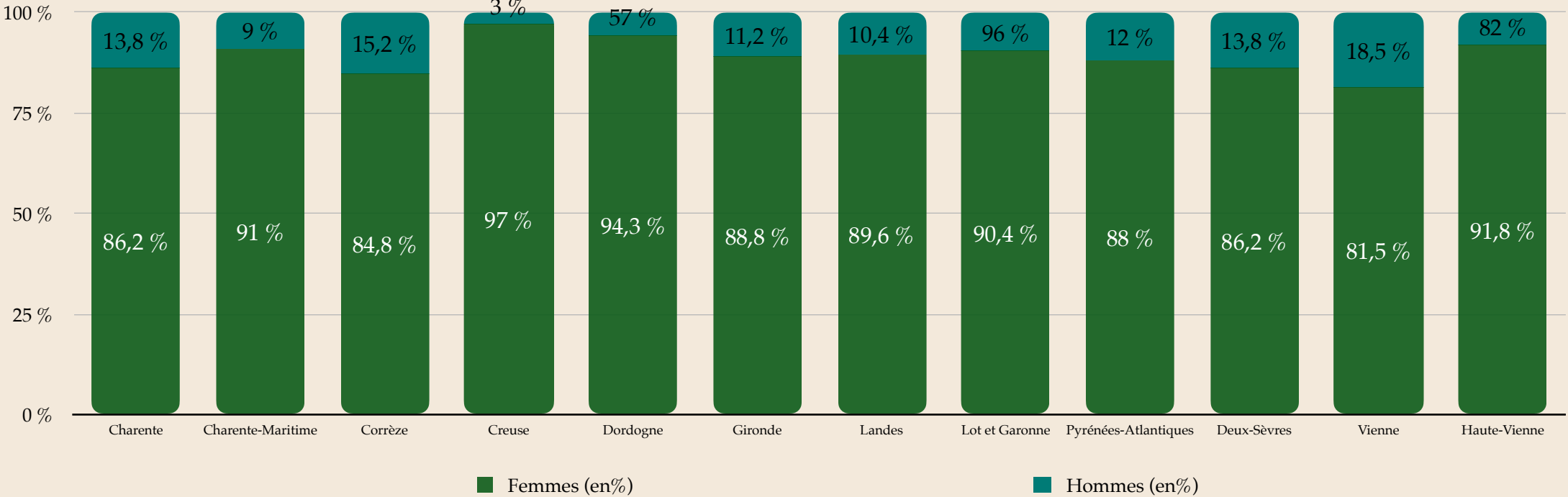
Au total, **1079 faits de viols** ont été enregistrés par la gendarmerie en 2024 dans l’ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant la répartition des victimes par genre (*cf graphique page suivante*), une large majorité des victimes sont des femmes dans tous les départements, avec des taux oscillants entre 81,5 % (Vienne) et 97 % (Creuse). Ces chiffres confirment là-encore une **surreprésentation des femmes parmi les victimes de viols**.



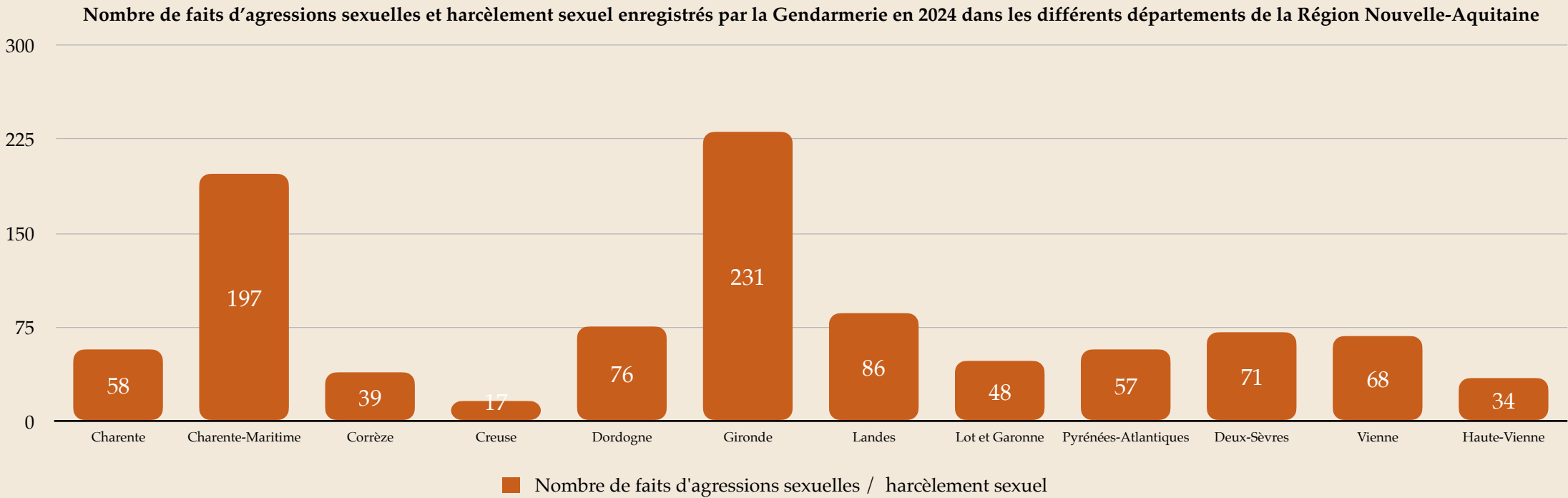
Section 4.2 : Les violences sexuelles - Panorama par département

Répartition des victimes de viol par genre en 2024 dans l'ensemble des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine





Section 4.2 : Les violences sexuelles - Panorama par département



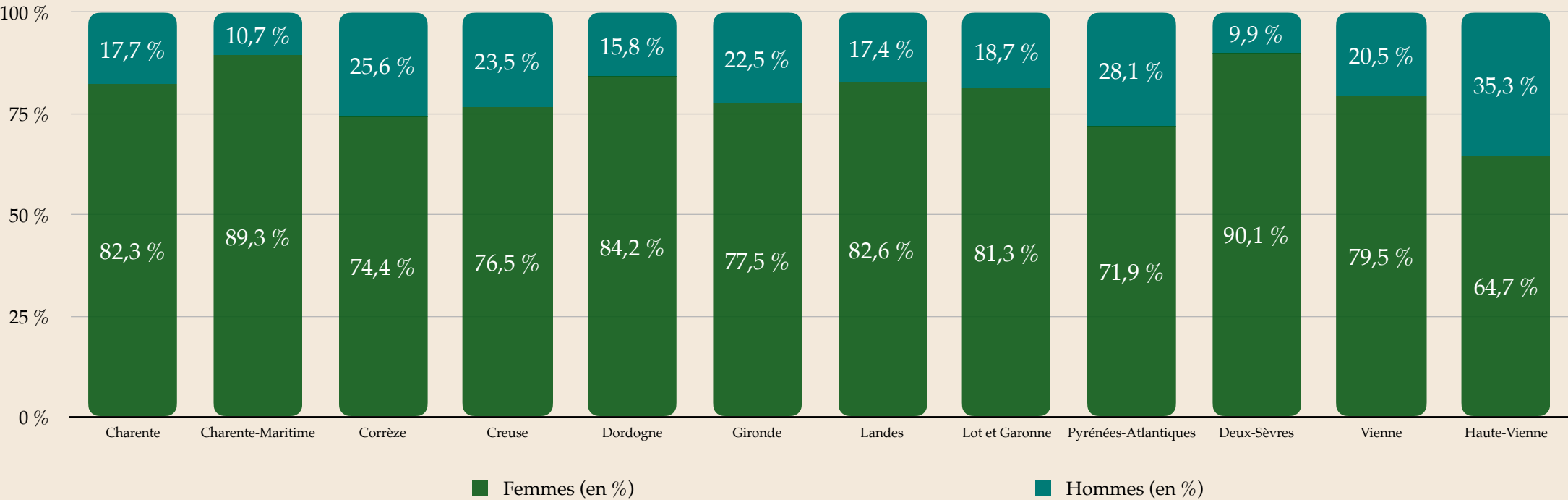
Au cours de l'année 2024, 983 faits **d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel** ont été enregistrés par la gendarmerie au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Comme pour les faits de viols, la répartition des faits varie selon les départements, ce qui peut s'expliquer en partie par la taille et la densité de population de chaque territoire. La Gironde, département le plus peuplé de la région, concentre ainsi le plus grand nombre de faits signalés (231), suivie par la Charente-Maritime (197).

Concernant la répartition des victimes, les femmes restent majoritaires (*cf graphique ci-dessous*). Ce taux varie toutefois selon les départements : il est particulièrement élevé dans les Deux-Sèvres (90,1 %) et en Charente-Maritime (89,3 %), tandis qu'il est légèrement plus bas en Haute-Vienne (64,7 %) et en Corrèze (74,4 %).



Section 4.2 : Les violences sexuelles - Panorama par département

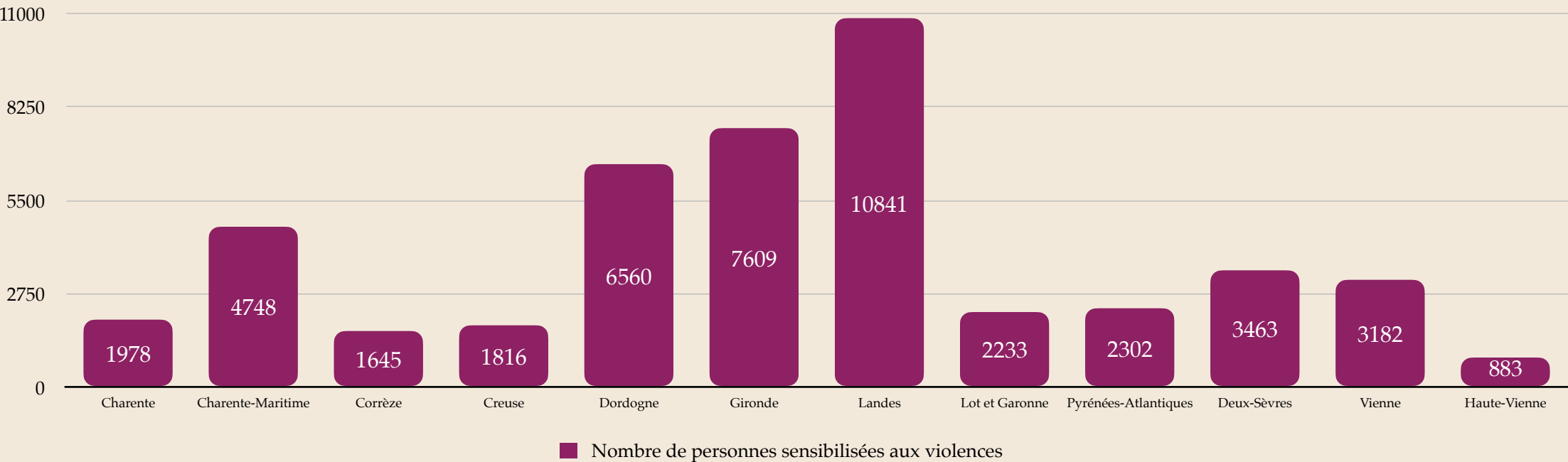
Répartition des victimes d'agressions sexuelles / harcèlement sexuel par genre en 2024 dans l'ensemble des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine





Section 5 : La prévention

Nombre de personnes sensibilisées aux violences en 2024 dans les différents départements de la Région Nouvelle-Aquitaine



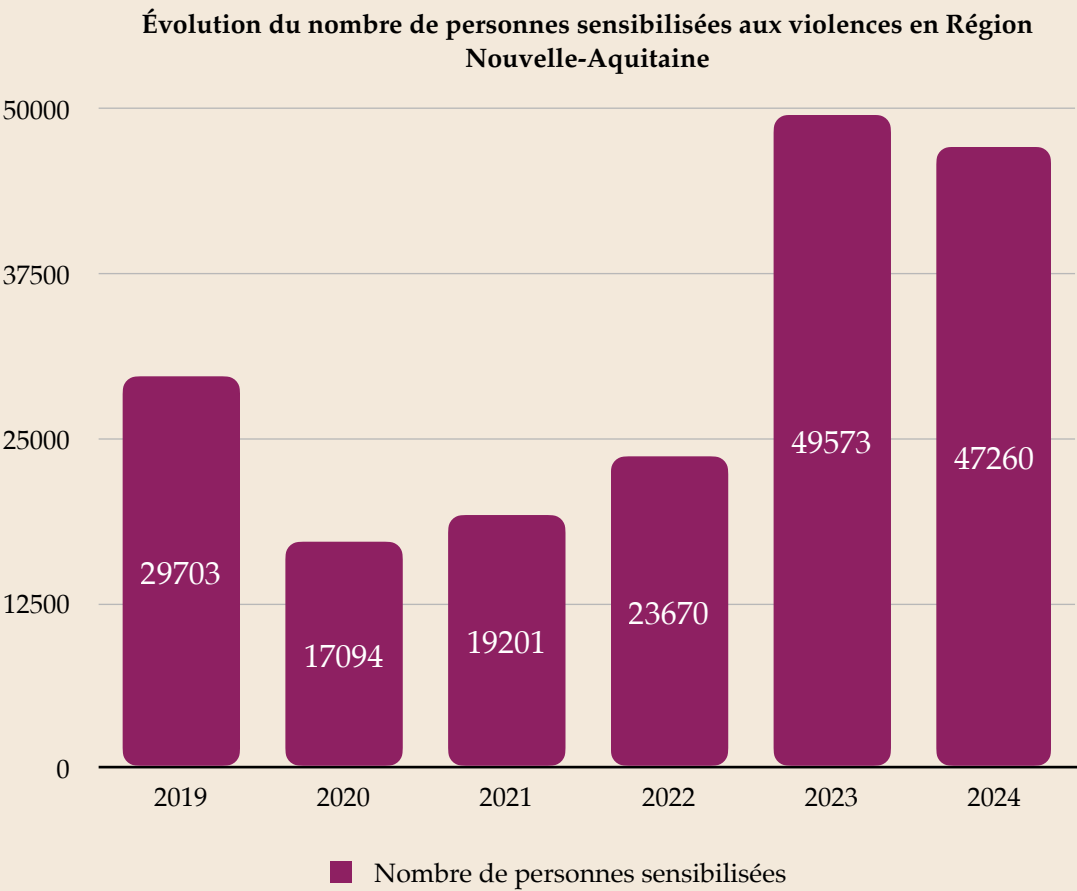
En 2024, **47 260 personnes** ont été sensibilisées aux violences sur l’ensemble du territoire de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine. Ce chiffre, en léger recul par rapport à 2023 (49 573 personnes), **reste nettement supérieur aux niveaux observés entre 2019 et 2022.**

Le nombre de personnes sensibilisées **a ainsi plus que doublé** depuis 2022 (23 670 personnes) et presque triplé par rapport à 2020 (17 094 personnes), traduisant un **renforcement durable du volet préventif** (cf graphique ci-dessous).

Ces actions, menées principalement par la gendarmerie dans les établissements scolaires, visent à **prévenir les comportements violents et à promouvoir une culture du respect et de l’égalité.**



Section 5 : La prévention



Attention : Les données présentées ci-dessus ne sont stabilisées que sur une antériorité s'étendant de 2024 à 2022. Les années N-4, N-5 et N-6 présentent pour seul intérêt d'évaluer la vague COVID 2020-2021.



Chapitre 2 : Données issues de la Direction Zonale de la Police Nationale



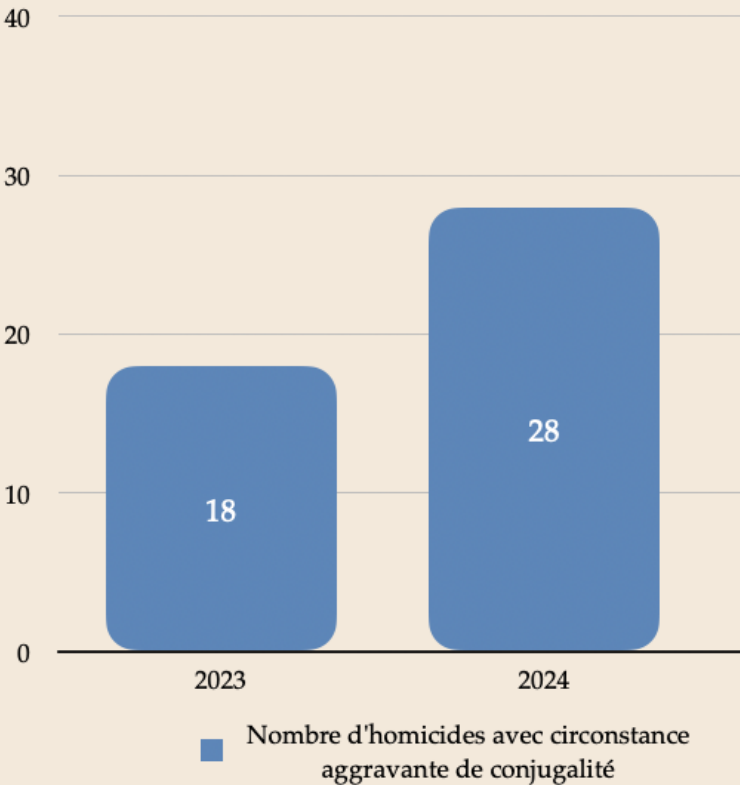
Avertissement :

Les chiffres publiés ci-après sont des INDICATEURS NON CONSOLIDÉS. Dès lors, ils doivent être lus comme tel. Ils sont utiles pour élaborer des tendances mais ne permettent pas d'établir précisément une situation à l'instant T

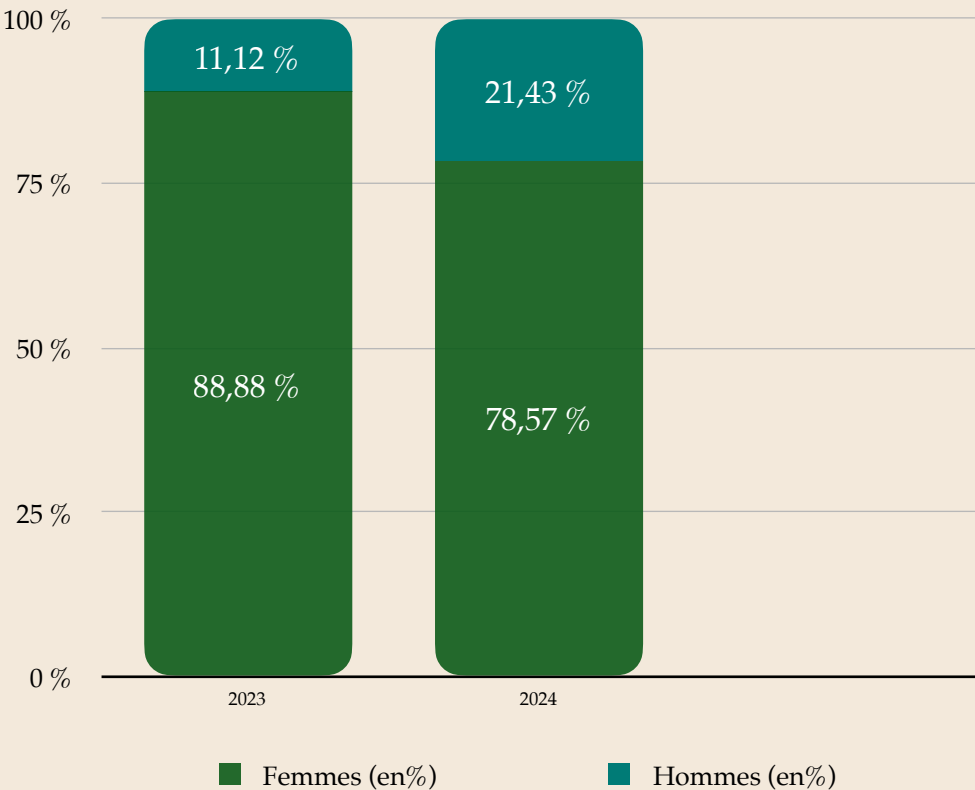


Section 1: Les homicides et tentatives d’homicides dans le cadre conjugal

Évolution du nombre d’homicides avec circonstance aggravante de conjugalité



Évolution de la répartition des victimes d’homicides avec circonstance aggravante de conjugalité en fonction du genre entre 2023 et 2024 en Région Nouvelle-Aquitaine

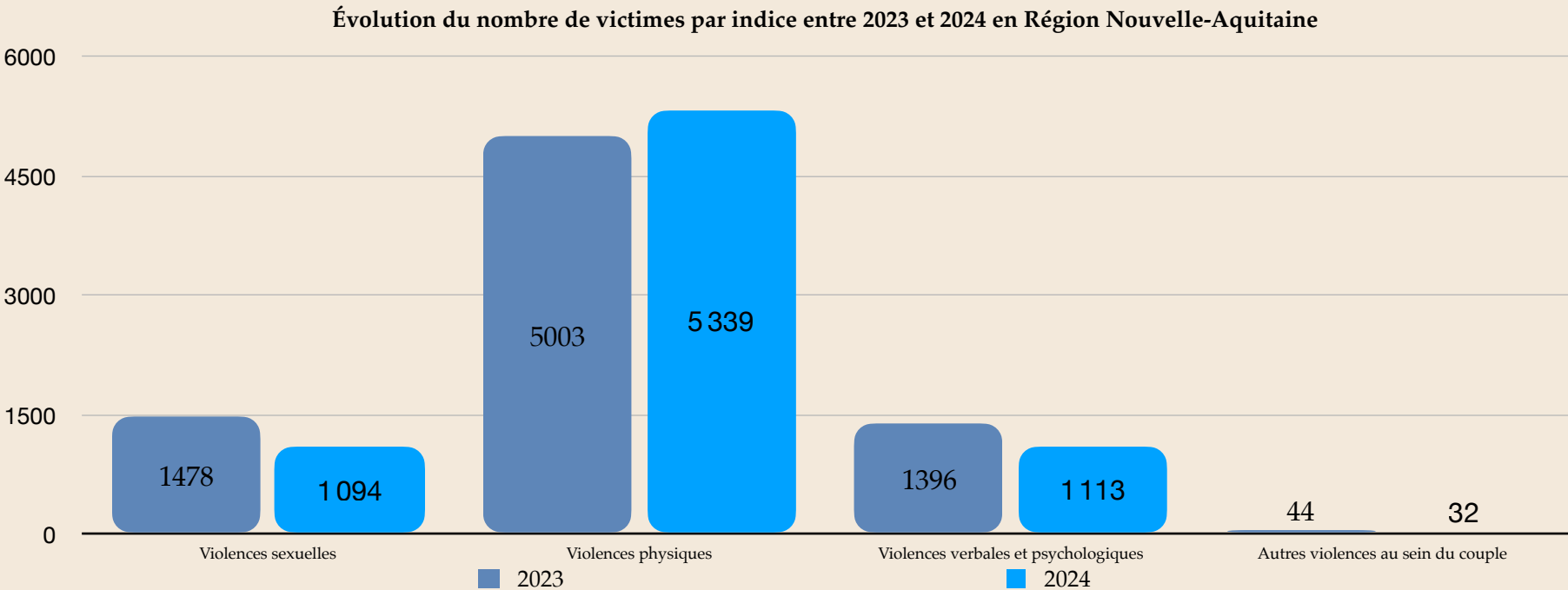


Le nombre d’homicides avec circonstance aggravante de conjugalité enregistrés en région Nouvelle-Aquitaine par la police a connu une **hausse entre 2023 et 2024, passant de 18 à 28 cas.**

Si les femmes restent majoritairement touchées, représentant 88,88 % des victimes en 2023 et 78,57 % en 2024, la part des hommes victimes a quasiment doublé, passant de 11,12 % à 21,43 %.



Section 2 : Les violences au sein du couple



Entre 2023 et 2024, le nombre de victimes des différentes formes de violences au sein du couple enregistrées en région Nouvelle-Aquitaine par la police a évolué **de manière contrastée selon les catégories**.

On observe une **diminution du nombre de victimes de violences sexuelles** au sein du couple enregistrées, passant de 1 478 en 2023 à 1 094 en 2024. Cependant, cette baisse ne signifie pas nécessairement une diminution réelle des faits, car ces infractions sont souvent sous-déclarées.

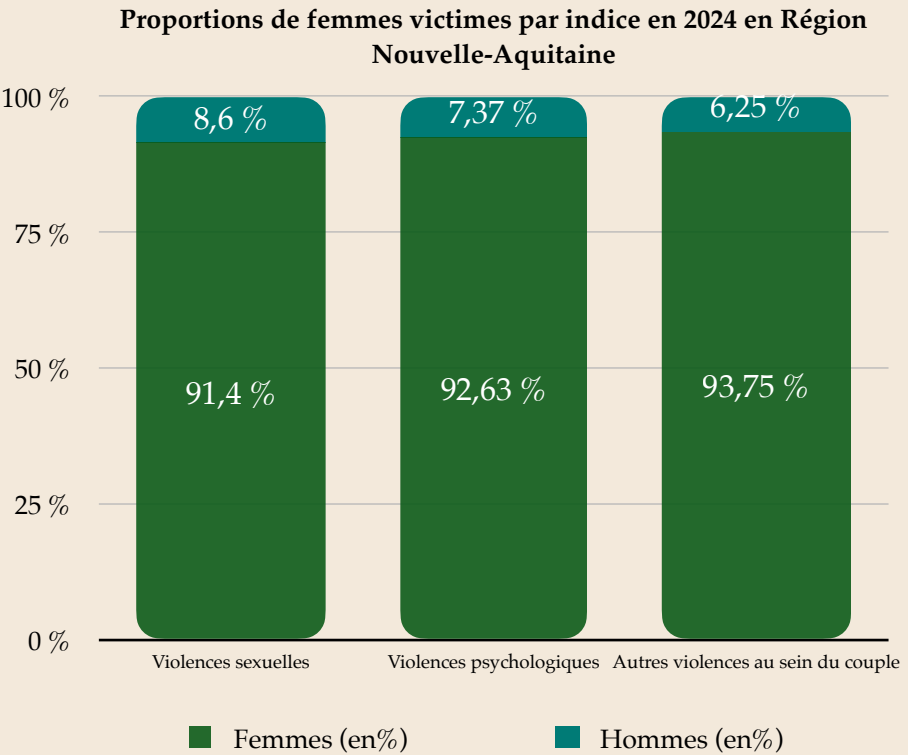
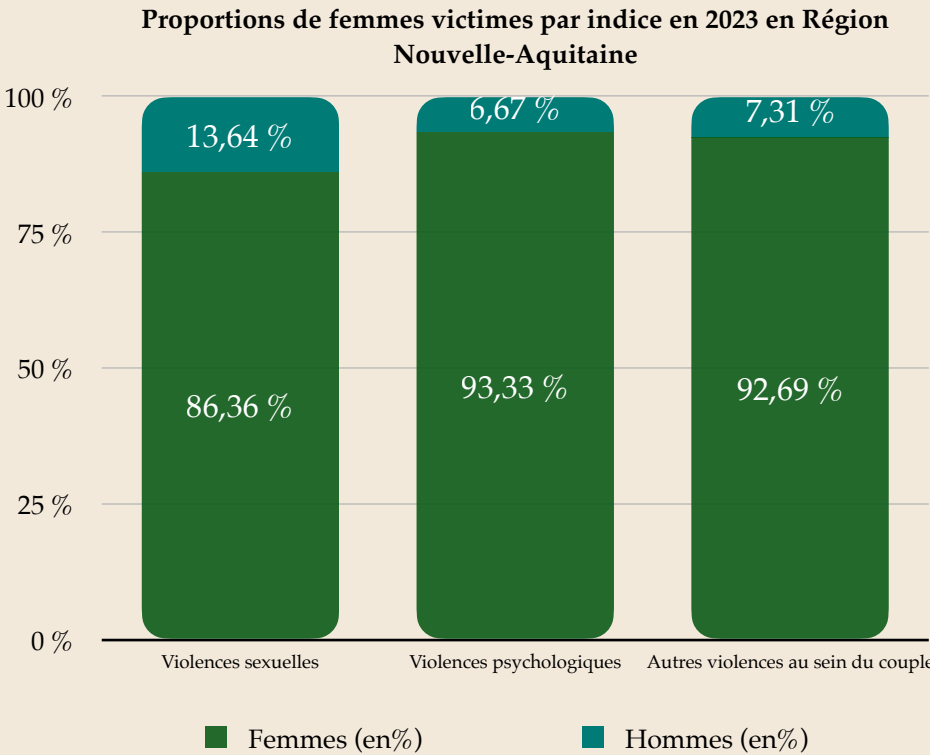
Les **violences verbales et psychologiques enregistrées connaissent une baisse**, avec 1 113 victimes en 2024 contre 1 396 en 2023.

À l'inverse, **les violences physiques enregistrées continuent d'augmenter**, passant de 5 003 à 5 339 victimes.

Enfin, le nombre de victimes d'autres violences au sein du couple **reste relativement stable**, avec une légère diminution (de 44 à 32).



Section 2 : Les violences au sein du couple



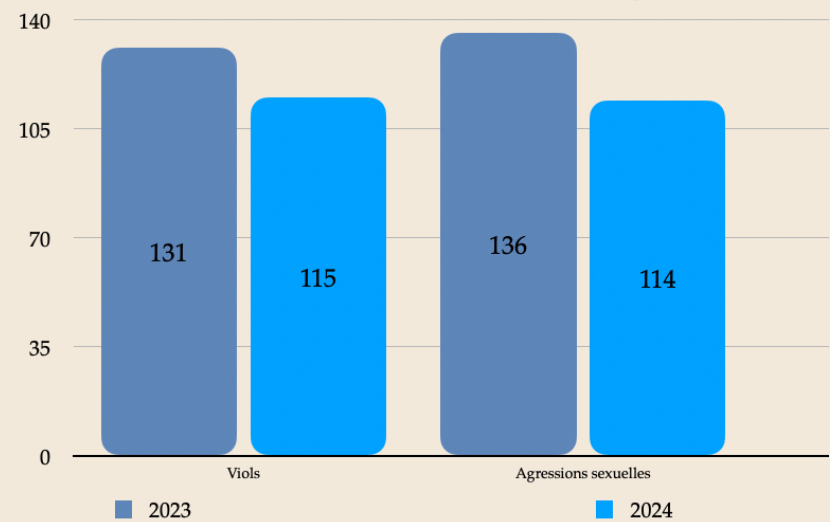
Ces graphiques présentent la proportion de femmes victimes de violences au sein du couple en 2023 et 2024 en région Nouvelle-Aquitaine enregistrées par la police, selon trois catégories : violences sexuelles, violences verbales et psychologiques, et autres violences au sein du couple.

Les chiffres révèlent que **les femmes restent largement majoritaires parmi les victimes**, avec des taux qui restent relativement stables d'une année sur l'autre. En 2024, 91,4 % des victimes de violences sexuelles sont des femmes (contre 92,69 % en 2023), 92,63 % pour les violences verbales et psychologiques (contre 93,33 % en 2023) et 93,75 % pour les autres violences au sein du couple (augmentation par rapport aux 86,36 % de 2023).

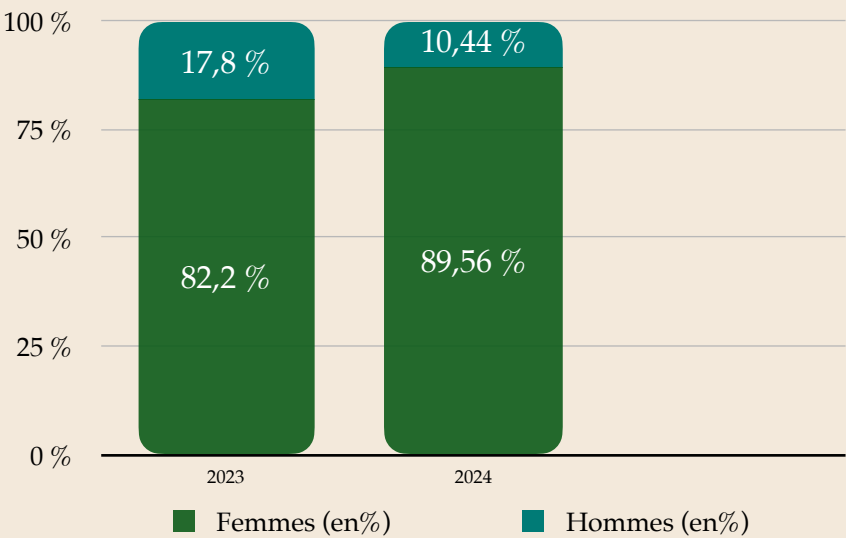


Section 3 : Les violences sexuelles

Évolution du nombre de victimes de viols et d’agressions sexuelles enregistrées entre 2023 et 2024 en Région Nouvelle-Aquitaine



Répartition et évolution du nombre de victimes de viols entre 2023 et 2024 en Région Nouvelle-Aquitaine



Ces graphiques présentent l'évolution du nombre de victimes de viols et d'agressions sexuelles enregistrées par la police en Nouvelle-Aquitaine entre 2023 et 2024, ainsi que la répartition des victimes par genre.

Le premier graphique montre une **diminution des faits enregistrés** :

Le nombre de viols enregistrés passe de 131 en 2023 à 115 en 2024.

Les agressions sexuelles diminuent également, de 136 en 2023 à 114 en 2024.

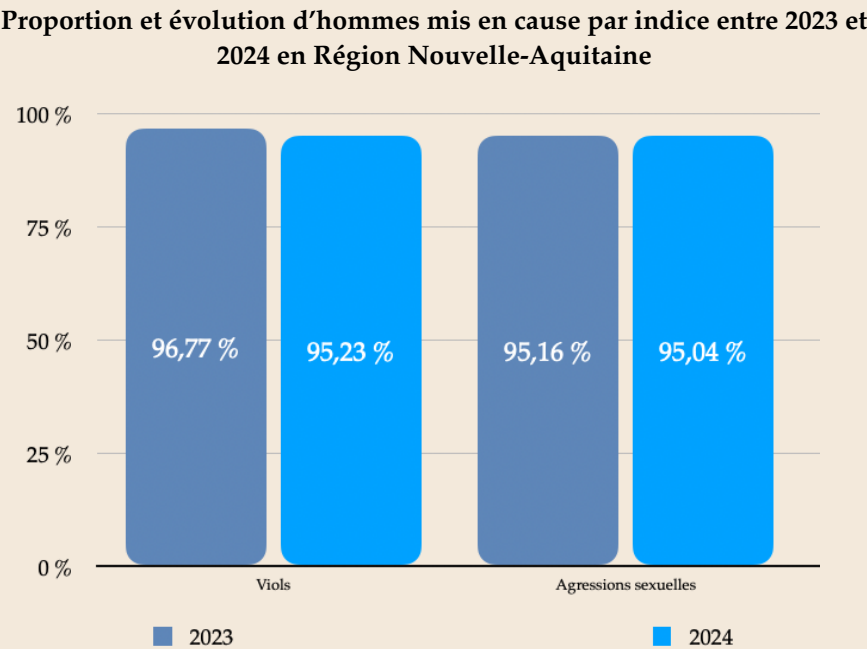
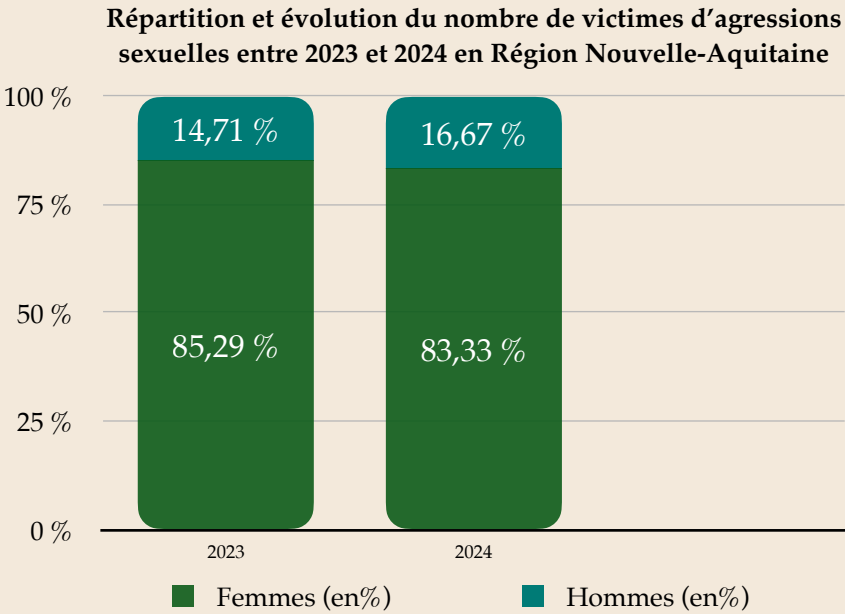
Le second graphique illustre la répartition des victimes de viols selon le genre :

En 2023, 82,2 % des victimes étaient des femmes et 17,8 % des hommes.

En 2024, **la proportion de femmes victimes augmente à 89,56 %** (celle des hommes diminuant ainsi à 10,44 %).



Section 3 : Les violences sexuelles



Il est ici question de l'évolution de la répartition par genre des victimes d'agressions sexuelles ainsi que le pourcentage d'hommes mis en cause en Nouvelle-Aquitaine entre 2023 et 2024.

La **part des femmes victimes d’agressions sexuelles diminue légèrement**, passant de 85,29 % en 2023 à 83,33 % en 2024 (celle des hommes augmentant alors de 14,71 % à 16,67 %).

Concernant les mis en cause pour viols, l’on constate **une très importante surreprésentation des hommes** (avec une proportion d’hommes de 96,77 % en 2023 et 95,23 % en 2024). Cette surreprésentation des hommes parmi les mis en cause se retrouve également en matière d’agressions sexuelles (95,16 % en 2023 à 95,04 % en 2024).



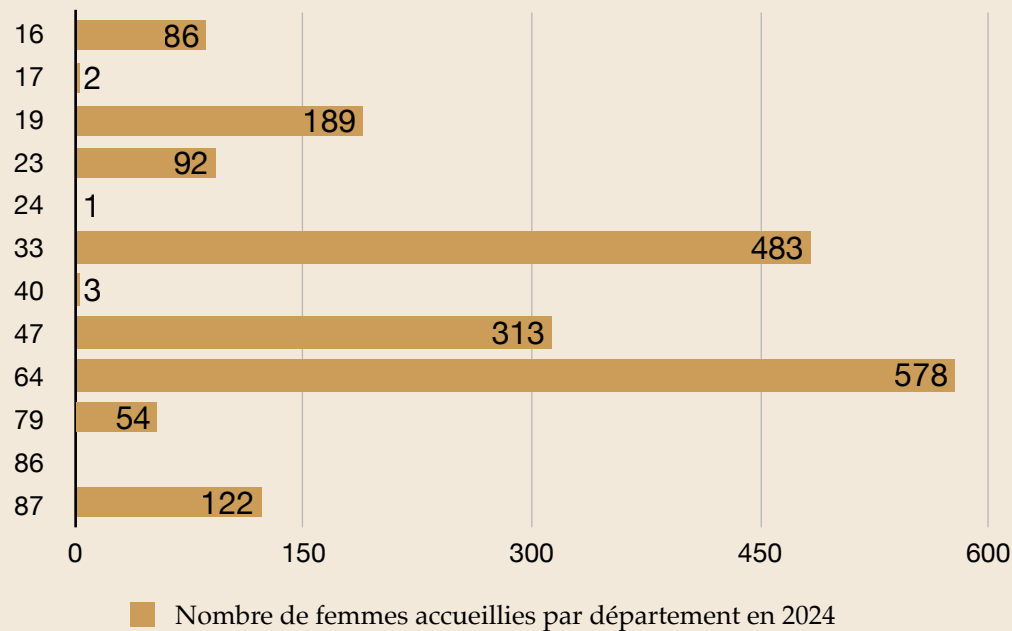
Volet 2 : Les associations



Chapitre 1: Données issues de la fédération Régionale des Plannings Familiaux



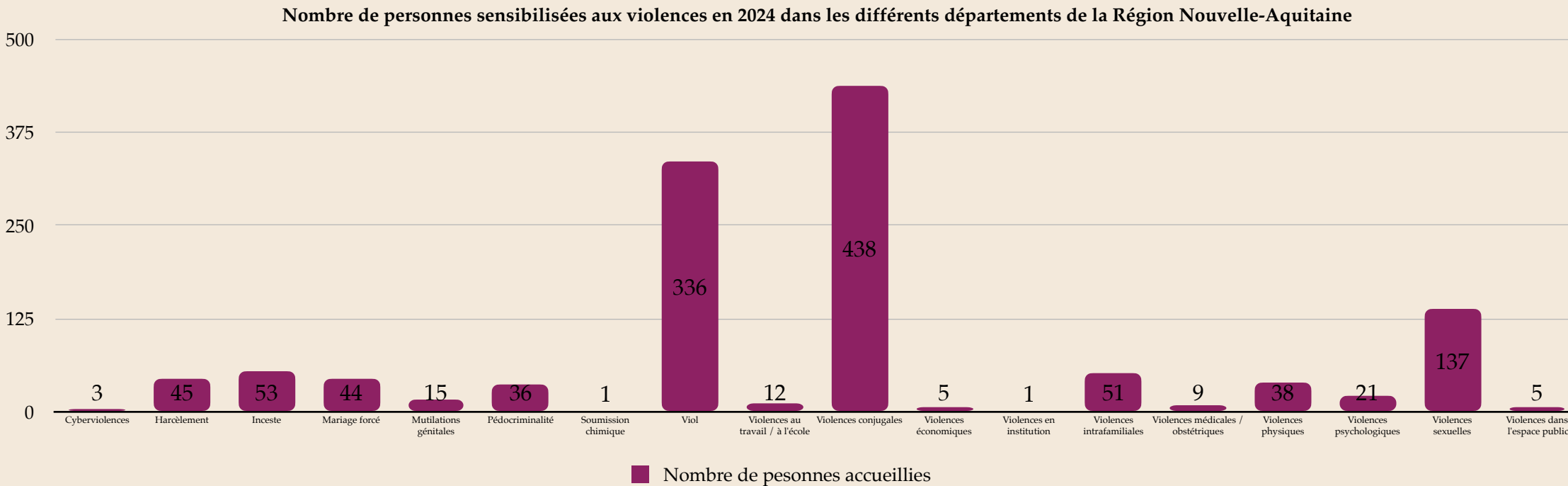
Nombre de femmes accueillies par département pour des faits de violences en 2024



En 2024, les plannings familiaux de la région Nouvelle-Aquitaine ont accueilli des femmes victimes de violences issues principalement des départements de la Gironde (578 femmes) et de la Charente-Maritime (483 femmes). La Dordogne (313 femmes) et la Vienne (189 femmes) suivent, tandis que les départements les moins représentés sont la Haute-Vienne (86 femmes) et la Creuse (92 femmes).

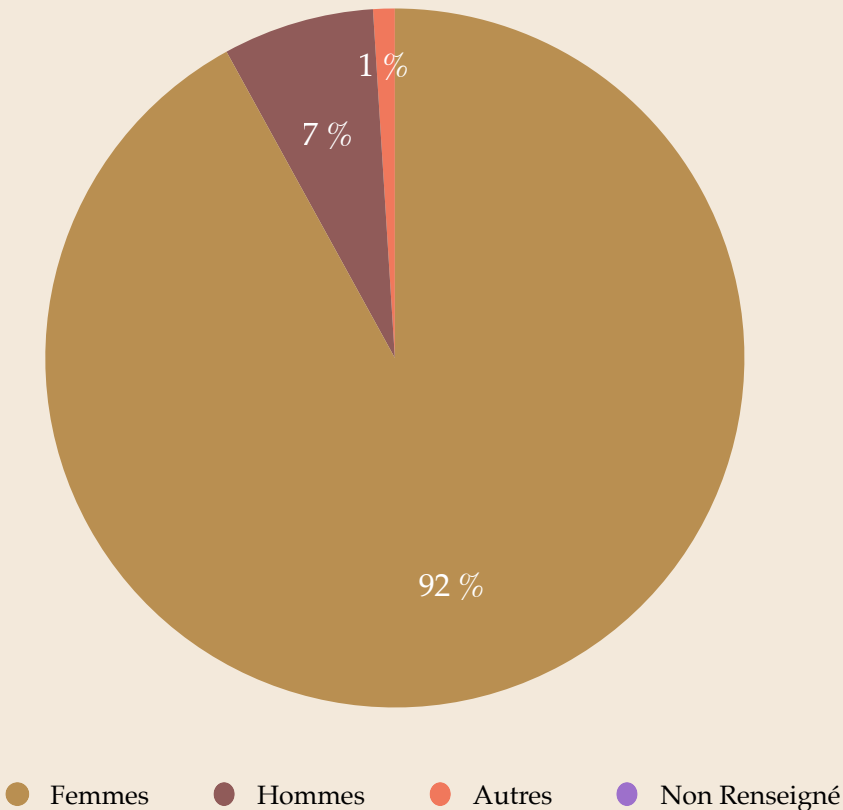
S’agissant de la répartition par type de violences (*cf graphique ci-dessous*), les faits les plus fréquemment signalés concernent les violences conjugales (438 personnes accueillies) et les violences au viol ou à la tentative de viol (336 personnes). Viennent ensuite les violences psychologiques (137 cas), les violences physiques (91 cas) et les violences dans l’espace public (38 cas). Les autres catégories — telles que le harcèlement, les mutilations sexuelles, l’inceste ou la soumission chimique — demeurent plus marginales.

Ces données traduisent une **prépondérance des violences sexuelles et conjugales parmi les situations accompagnées**, tout en mettant en lumière des disparités territoriales selon les départements.

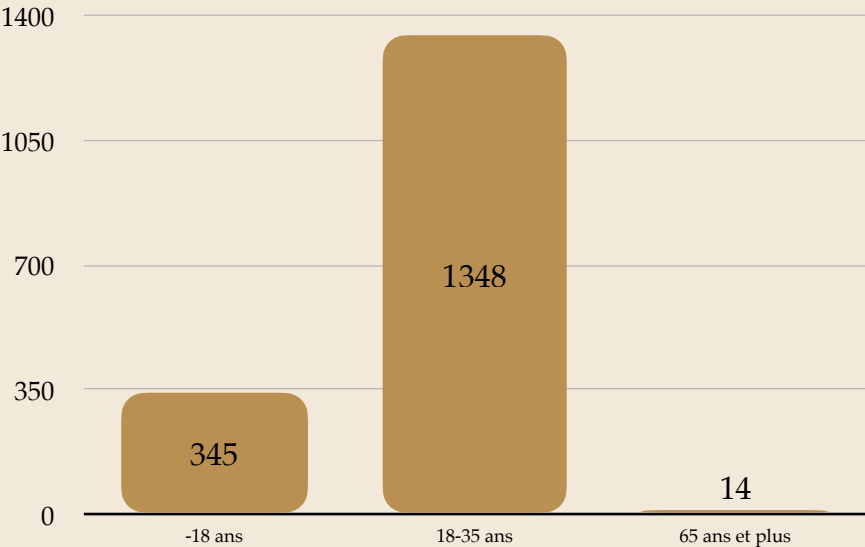




Profil des personnes accueillies en 2024



Répartition par âge des personnes accueillies pour des faits de violence en 2024



En 2024, **les femmes représentent une écrasante majorité des personnes accueillies** par les plannings familiaux de la région Nouvelle-Aquitaine, avec 92 % des accueils. Les hommes constituent 7 % des personnes reçues, tandis que la catégorie « autres » représente 1 %.

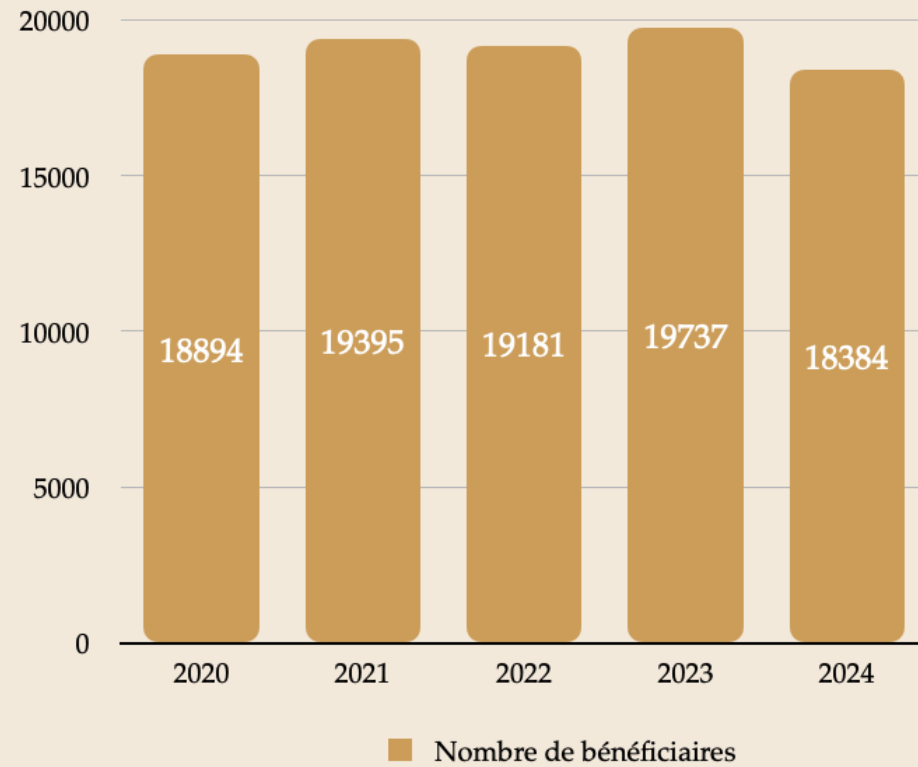
La répartition par âge montre que **les 18-35 ans sont très largement majoritaires**, avec 1 348 personnes accueillies, soit la grande majorité des publics concernés. Les mineurs de moins de 18 ans représentent 345 personnes, tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus sont très marginales (14 personnes).



Chapitre 2 : Données issues de la fédération Régionale des CIDFF



Évolution du nombre de bénéficiaires en Région Nouvelle-Aquitaine
entre 2020 et 2024

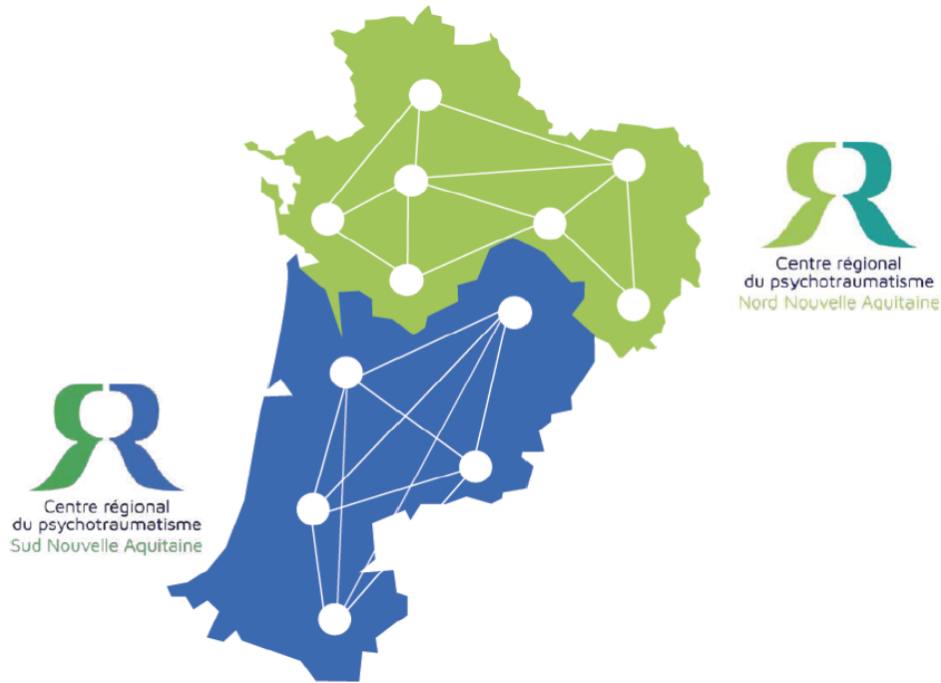




Volet 3 : Les structures médicales



Chapitre 1 : Données issues du Centre Régional du Psychotraumatisme Nord Nouvelle-Aquitaine



Structuration régionale des deux antennes du CRP Nouvelle-Aquitaine

Source : Bilan d'activités CRP Nord NA

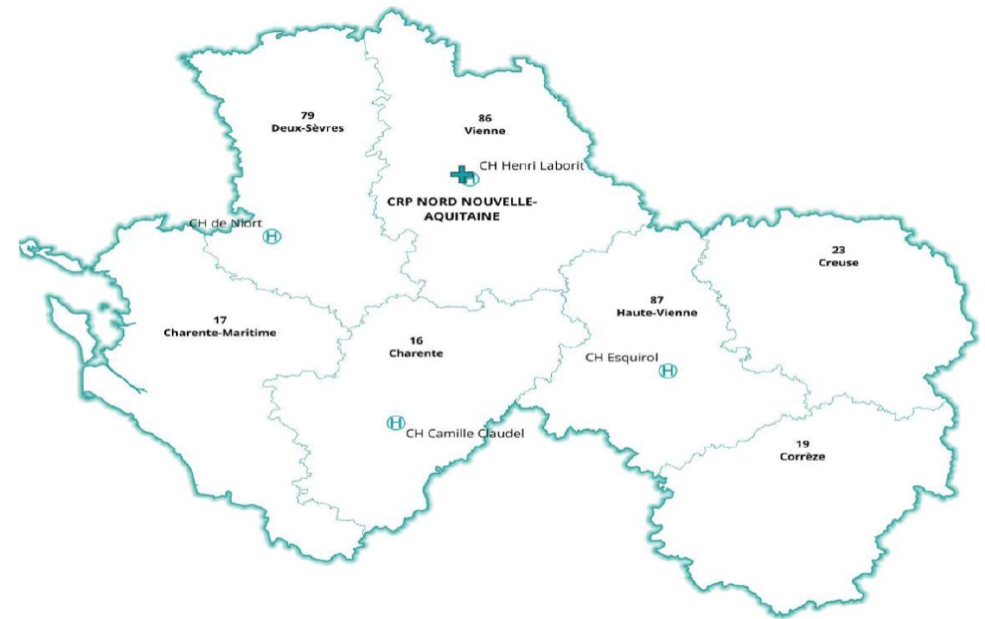


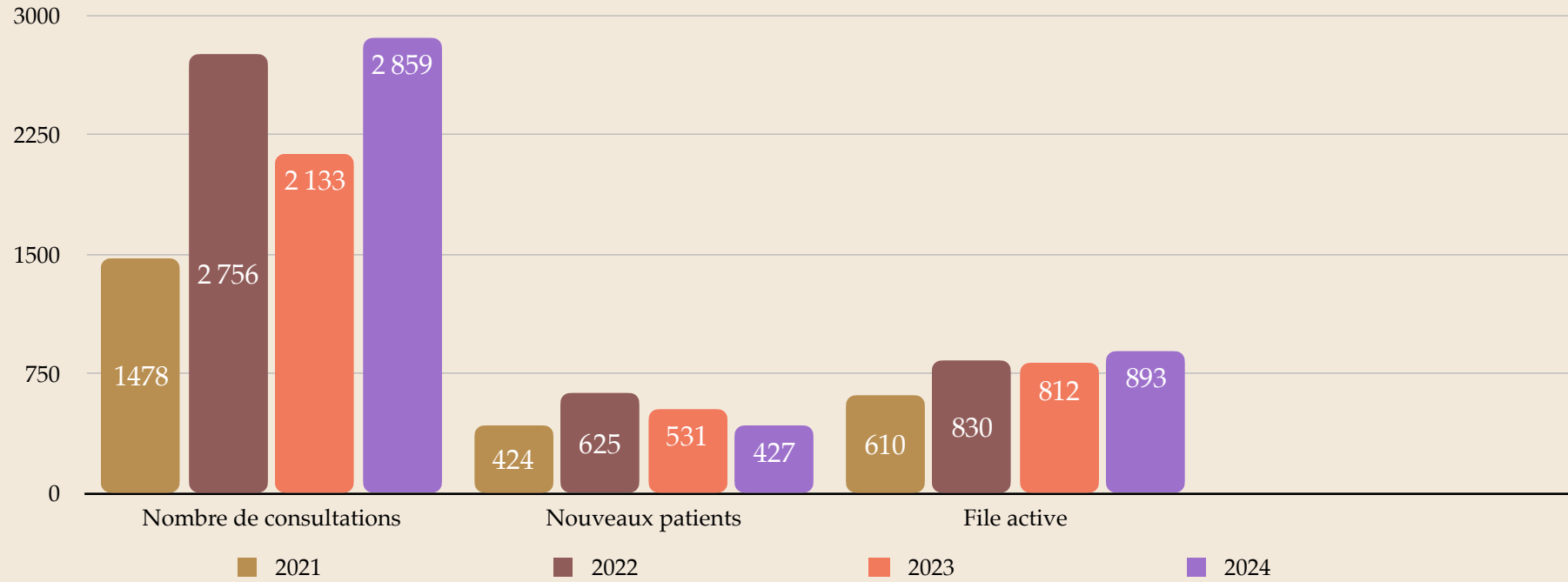
Figure 1- cs psychotrauma adultes (psychotraumap) MAJ novembre 2024

Périmètre d'intervention du CRP Nord Nouvelle-Aquitaine

Source : Bilan d'activités CRP Nord NA

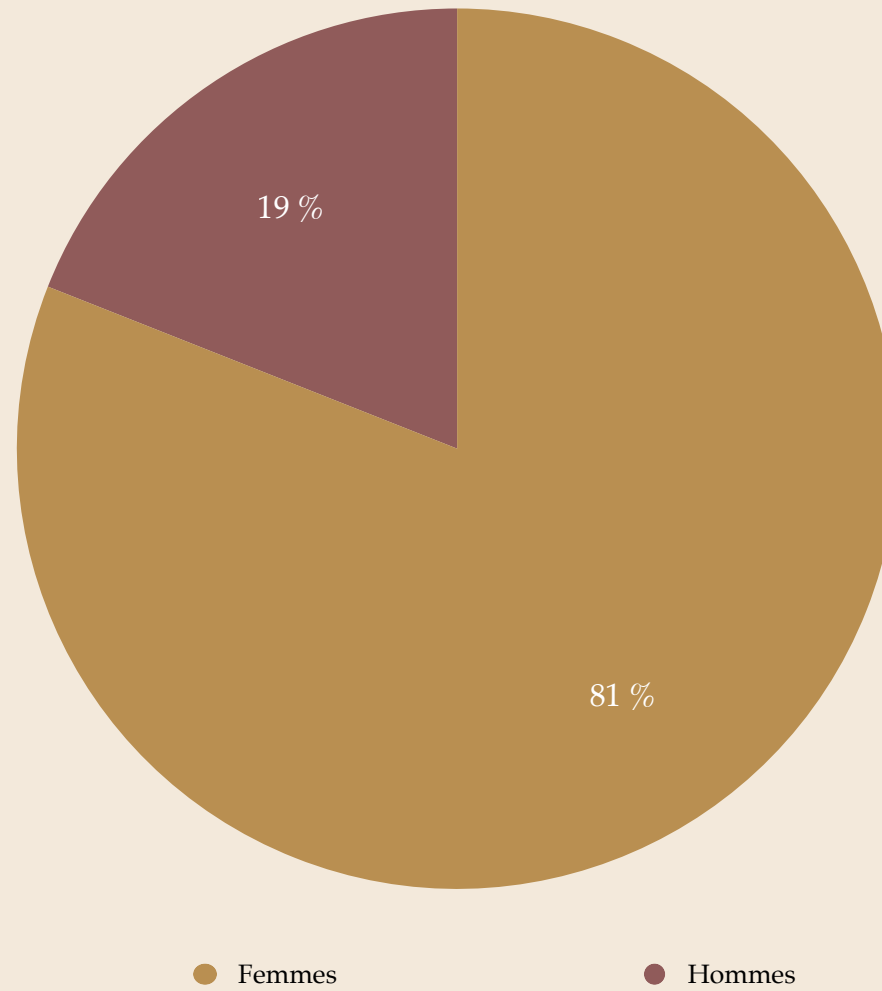


Évolution de la file active entre 2021 et 2024



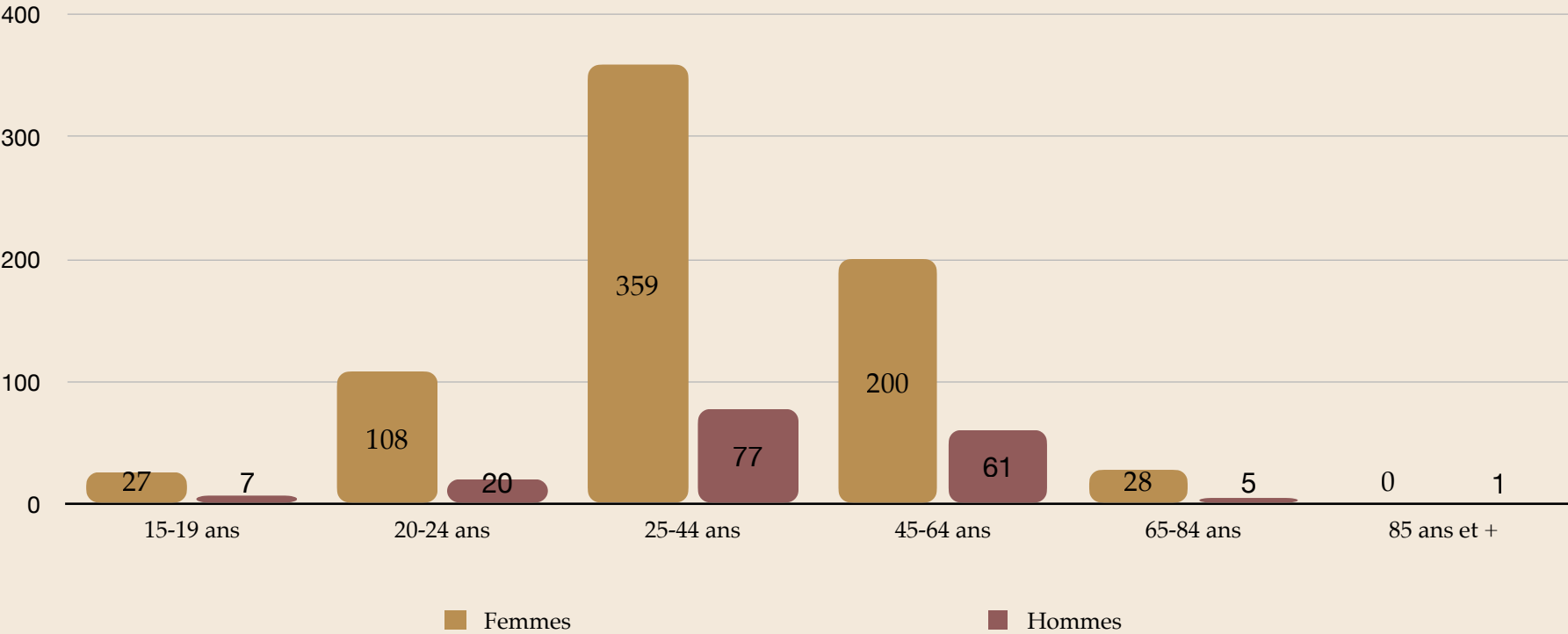


Répartition de la file active par genre



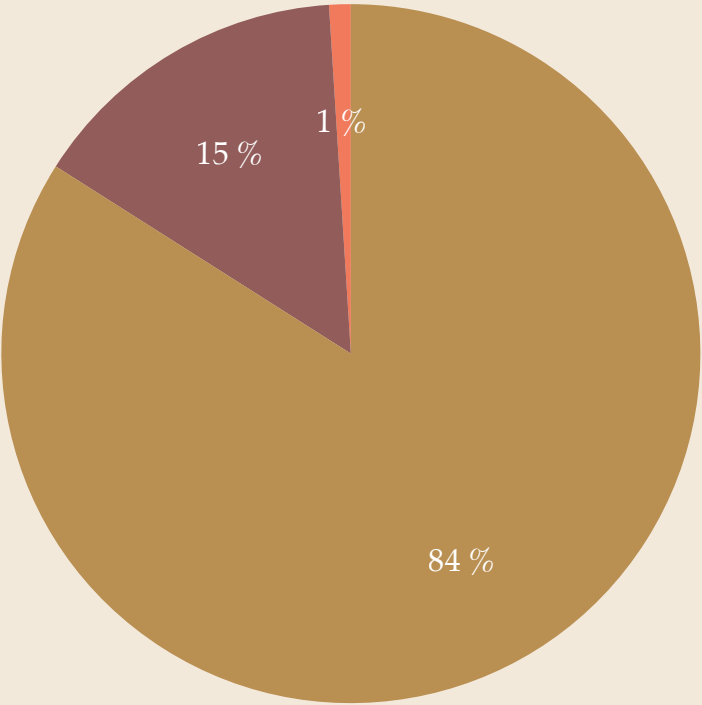


Évolution du nombre de victimes par indice entre 2023 et 2024 en Région Nouvelle-Aquitaine



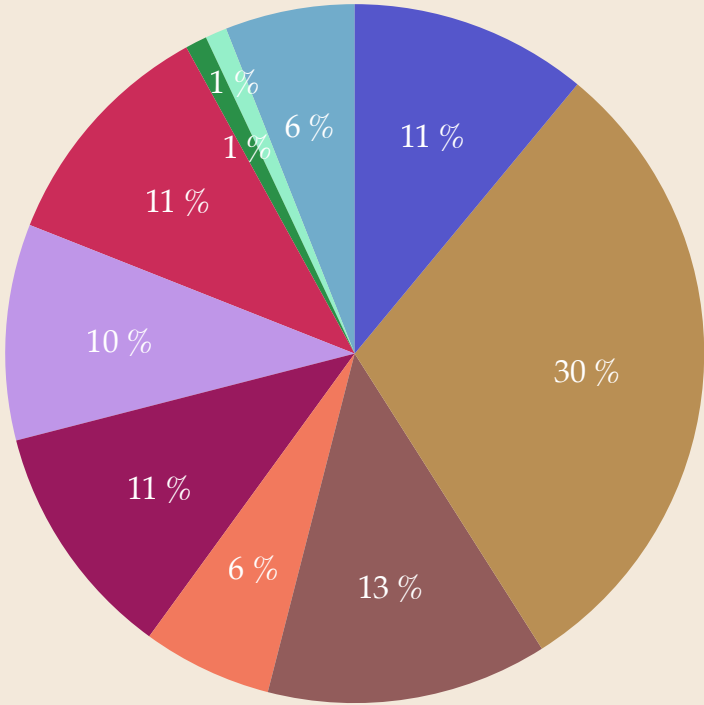


Genre des nouveaux patients



Femmes Hommes Non-binaires

Évènement traumatique à l'origine de la prise en soin



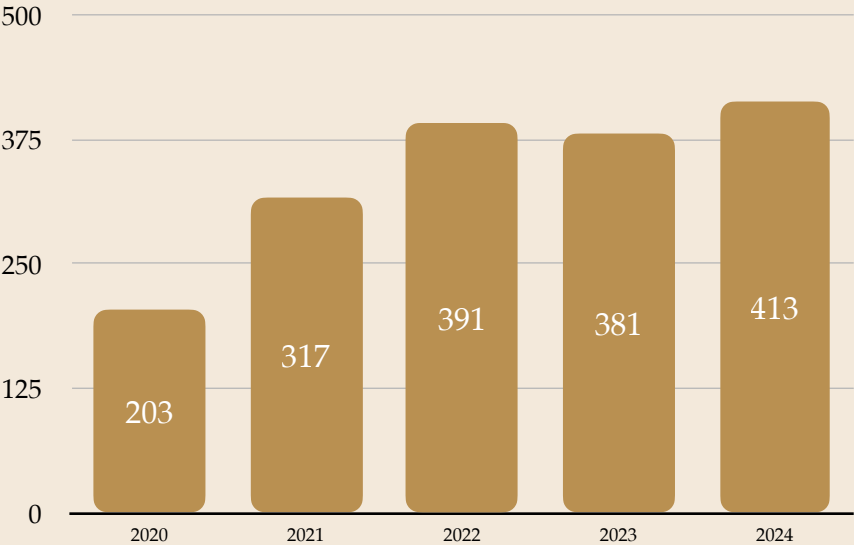
Violences conjugales Violences sexuelles dans l'enfance
Violences sexuelles à l'âge adulte Maltraitements dans l'enfance
Violences physiques à l'âge adulte Accident
Deuil traumatique Harcèlement psychologique
Faits de guerre Autres



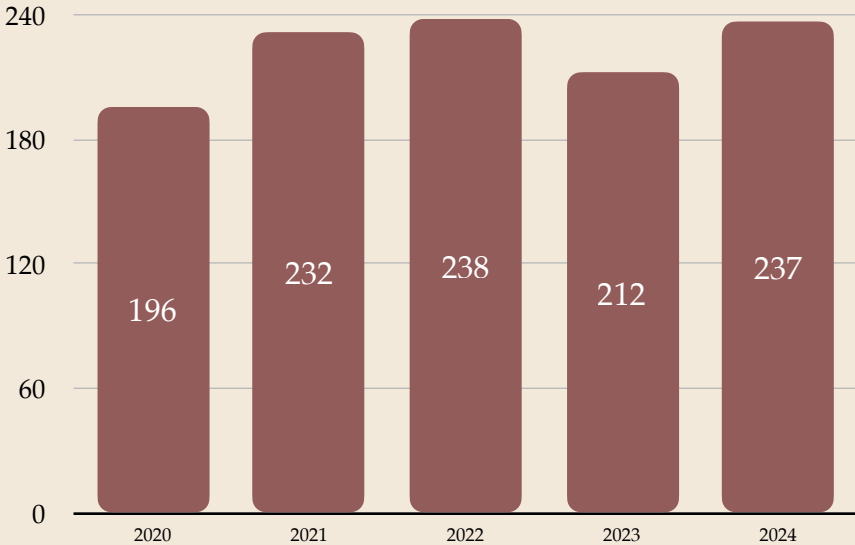
Chapitre 2 : Données issues du Centre Régional du Psychotraumatisme Sud Nouvelle-Aquitaine



Évolution de la file active entre 2020 et 2024



Évolution de la file active entre 2020 et 2024



Évolution du nombre de consultations entre 2020 et 2024

